



SCHWEIZERISCHE BUNDESKANZLEI
 CHANCELLERIE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE
 CANCELLERIA DELLA CONFEDERAZIONE SVIZZERA

3003 Berne, le 17 mai 1993 FC/cw

Au Conseil fédéral

NOTE D'INFORMATION

Rencontre avec les Présidents du Parlement le 13 mai 1993

Pour le Parlement: M. Schmidhalter, Président du Conseil national
 M. Jagmetti, Vice-président du Conseil des Etats
 Mme Huber, Secrétaire générale de l'Assemblée fédérale
 M. Lanz, Services du Parlement
 Pour le Conseil fédéral: M. Ogi, Président de la Confédération
 M. Delamuraz, Conseiller fédéral
 M. Cotti, Conseiller fédéral
 M. Couchepin, Chancelier de la Confédération

La discussion, substantielle, permet de mettre en évidence les propositions ou les décisions suivantes:

1. Informations dans le domaine des affaires étrangères au sens de l'article 47^{bis} de la loi sur les rapports entre les conseils

La liste des voyages et visites des conseillers fédéraux à l'étranger ou de personnalités étrangères en Suisse, établie par la chancellerie, sera adressée à titre confidentiel et personnel aux présidents des deux chambres. De même, le Parlement informera le Conseil fédéral régulièrement des voyages et des visites de parlementaires étrangers ou à l'étranger. Le Conseil fédéral pourra ainsi, le cas échéant, exploiter mieux les possibilités de contact à l'étranger.

2. Le Parlement souhaiterait avoir un certain nombre d'informations non seulement sur les problèmes de politique étrangère à court terme, mais également sur les vues à long terme. En particulier, il souhaiterait que l'on puisse évoquer plus en profondeur les rapports entre l'économie et la politique étrangère (par exemple tout le problème des négociations en cours entre SWISSAIR et d'autres compagnies aériennes). Le but est de pouvoir traiter ces problèmes au cours d'assemblées politiques, en vue de mieux transmettre aux partis et à la population l'information sur l'importance de la politique étrangère.



- 2 -

3. Planification des séances du Parlement

Le Parlement va essayer d'organiser des débats globaux sur de grands sujets, de manière à coordonner l'information du Conseil fédéral; au besoin devant plusieurs commissions regroupées. Il s'agit d'éviter que les conseillers fédéraux doivent répéter les mêmes discours plusieurs fois.

Les services du Parlement essayeront de se montrer plus sévères dans l'acceptation d'interventions parlementaires et, en particulier, tenteront d'éviter que les mêmes questions soient déposées devant chacun des deux conseils, pour permettre le traitement d'abord dans un conseil et ensuite dans l'autre en respectant le système bicaméral.

Le Parlement souhaiterait que les présidents des deux chambres soient invités aux entretiens de Watteville. La question sera discutée pour la prochaine invitation à cette rencontre.

Le Parlement invitera ses membres et le Conseil fédéral à une soirée amicale le 22 septembre prochain.

Le Parlement est conscient des difficultés que représente l'élaboration d'un programme annuel tel qu'il est fait pour les séances de commissions et admet que les conseillers fédéraux ne puissent pas bloquer l'intégralité de leur agenda pour toute une année. Il est donc décidé que le Parlement et le Conseil fédéral doivent au début de chaque trimestre, à tout le moins, organiser une discussion entre les chefs de département ou leur secrétariat, d'une part, et les présidents de commissions, d'autre part, pour planifier le contenu des délibérations et donc mettre en évidence les séances qui exigent la présence d'un conseiller fédéral et celles qui n'en exigent pas. La contre-partie de cet accord veut que les fonctionnaires chargés de représenter le chef du département en commission soient investis du pouvoir d'engager le département.

CHANCELLERIE FEDERALE
Le Chancelier


François Couchepin